Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un simple mâtereau servait au montage du premier élément qui était muni à sa base d'une rotule sphérique.

Le système d'haubannage en câbles commande, en effet, pour agir en toute sécurité, et pour arriver à un réglage parfait des dits haubans l'emploi de rotules.

Après montage complet, l'espace libre entre la rotule et sa genouillère est rempli de sable fin.

Nous avons adopté le dispositif d'un pylône double pour supporter le cadre de tir au lieu d'un pylône unique et d'un cadre de tir encastré sur une arête, en raison des déplacements transversaux de ce cadre sous l'action du vent et des erreurs consécutives qui seraient commises dans les observations.

Une fois le montage des premiers éléments effectués, on frappe quatre palans au pied du mâtereau, on les attache à la partie supérieure des éléments du pylône mis en place et en donnant du mou simultanément sur les quatre haubans qui maintiennent en équilibre la tête du mâtereau on opère son mouvement d'ascension vertical.

Ce mouvement effectué, le mâtereau porte sur deux traverses et l'on peut ensuite procéder au montage d'un nouvel élément. On opère de même pour le troisième étage et ainsi de suite.

Les canonniers marins, pourtant non entraînés à ce genre de travail, ont effectué en onze jours le levage de 60 m. de pylône.

C'est assez dire les ressources qu'il est possible de tirer des militaires quand ils sont bien entraînés et bien à leur place.

Cette seconde application du ciment armé est moins intéressante; elle pourra toutefois trouver en temps de paix son utilisation pour les postes de télégraphie sans fil à grande hauteur.

Signalons en passant que la stabilité totale de ces pylônes en ciment armé et câbles est surtout obtenue par l'utilisation très judicieuse de l'articulation inventée par M. Mesnager, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Cette articulation est réalisé en chaque point de jonction de deux éléments successifs de ces pylônes.

Les tempêtes les plus violentes qui ont déjà sévi à Saint-Pierre-Quiberon depuis l'installation de ces pylônes ont mis à forte épreuve cette application nouvelle du ciment armé.

Par ailleurs, le réglage approprié et fait par une méthode purement scientifique des haubans de retenue, forme le complément indispensable des conditions nécessaires pour assurer la stabilité de ces pylônes.

Toutefois, les conditions précédentes d'exécution et de montage sont tellement importantes que nous n'avons pas été étonné qu'au moment de leur exécution, un entrepreneur spécialiste du ciment armé ait décliné l'offre de la fourniture des éléments de ces pylônes, faits sur nos plans et mis au levage par nos soins, craignant, disait-il, des mécomptes sur cette application nouvelle.

Là, comme en toutes choses, l'expérience pratique a joué un très grand rôle.

L'exécution, antérieure à la guerre, de pylônes métalliques à grande hauteur pour la télégraphie sans fil nous avait conduit à penser que cette solution du ciment armé était praticable.

C'est un entrepreneur spécialiste, M. Sottile, de Cherbourg, qui exécuta sur place, avec du personnel civil, les éléments en ciment armé et la partie métallique fut fournie par la Société Normande des Constructions Navales.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Nomination d'un nouveau secrétaire.

Pendant la maladie et après le décès de M. A. Trautweiler, M. Pfleghard, architecte, avait bien voulu assumer, par intérim, la direction du secrétariat de la Société.

Le Comité central se félicite d'avoir pu s'assurer la collaboration de *M. Charles Andreae* [1], ingénieur, qui a pris possession du secrétariat de la société le 1er mai. Adresse : Paradeplatz. Eingang Tiefenhöfe, 11, à Zurich.

CARNET DES CONCOURS

Concours de l'habitation économique

La Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du Logement ouvre, entre tous les architectes suisses domiciliés dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Valais, Vaud, Genève et le Jura bernois, un concours ayant pour objet, l'habitation économique. Deux catégories sont prévues : la maison familiale, la maison à loyer. Les projets seront exposés publiquement et figureront, en partie tout au moins, à l'Exposition de l'habitation économique qui aura lieu à Lausanne en juillet prochain.

Le jury est composé comme suit : Président M. A. Freymond, conseiller municipal à Lausanne, président de la Section romande ; membres : MM. Camille Martin, architecte à Genève, René Chapallaz, architecte à La Chaux-de-Fonds, A. Laverrière, architecte à Lausanne, A. Mayor, entrepreneur à Lausanne ; suppléant : M. Ch. Braun, architecte à Lausanne.

Une somme de Fr. 2500 sera répartie entre les 3 ou 4 meilleurs projets de chaque catégorie. Les projets devront parvenir au plus tard le 30 juin au Secrétariat de la Section romande de l'Union suisse pour l'Amélioration du logement, rue du Lion-d'Or, 2, à Lausanne, qui enverra gratuitement, sur demande, le programme détaillé du concours.

Banque populaire suisse, à Zurich

40 projets ont été présentés pour ce concours.

[1] Nous souhaitons la bienvenue à M. Andreae et nous nous plaisons à espérer que, rompant avec la tradition établie par ses prédécesseurs, il nous fera parvenir ses communiqués rédigés en un français intelligible et ne nous contraindra pas à un travail de traduction souvent malaisé. — *Réd.*

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Comité centr. S.I.A.	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Saconnex)	Bâtiments communaux	15 juin 1920	10 000	Architectes suisses établis dans le canton de Genève.
Vallorbe	Plans d'aménagements	15 juin 1920	2500 et 1000 pour achats	Architectes suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
Lausanne	Types d'habitations économiques	30 juin 1920	2500	Architectes domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Jura bernois.

Lausanne. — Imprimerie La Concorde